

# TOUTES, TOUS MOBILISÉ-ES JUSQU'AU RETRAIT !



## JE SUIS NÉ.E AVANT 1975

- Pas de retraite par points
- Application progressive de l'âge d'équilibre
- Plus de retraité.es pour un budget plafonné à 14% de PIB : ma pension baissera

## JE SUIS NÉ.E À PARTIR DE 1975

- La retraite par points me pénalisera
- Application de l'âge d'équilibre
- Plus de retraité.es pour un budget plafonné à 14% de PIB : ma pension baissera

## JE SUIS RETRAITÉ.E

- Plus de retraité.es pour un budget plafonné à 14% de PIB : ma pension pourra baisser

## CHACUN-E SERA CONCERNÉ-E

Salarié-es du privé, agents du public, sans emplois, étudiant-es, retraité-es :  
**Mobilisons-nous ensemble pour le retrait de ce projet de société**

## JEUDI 5 MARS



## GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE

**La Roche Sur Yon  
Rendez-vous 12h30**

— Restaurant Universitaire  
Rue Gaston Defferre

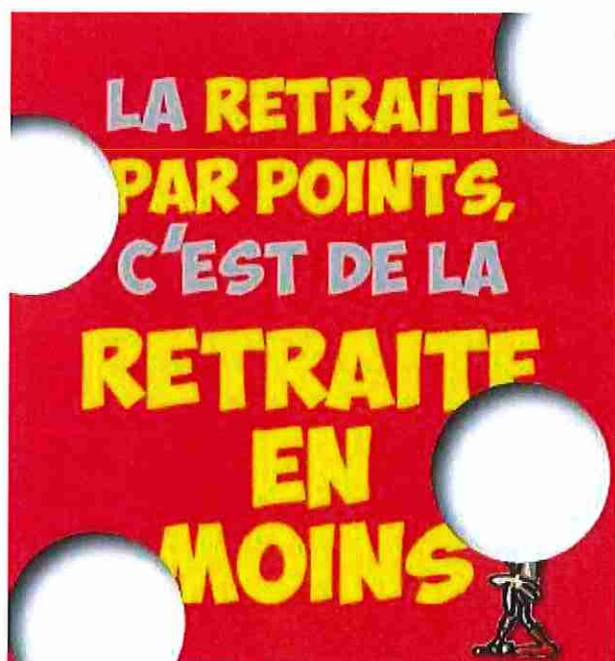
## Manifestation unitaire

Départ 14h rue G. Defferre

Boulevard Gaston Defferre  
Rues de Marengo, Gaston Ramon  
Boulevard des Belges  
Rues Georges Pompidou, Hubert Cailler  
Retour au restaurant universitaire

## POUR D'AUTRES CHOIX DE SOCIÉTÉ !

- UNE RETRAITE À 60 ANS MAXIMUM AVEC UN TAUX PLEIN
- UNE REVALORISATION DU SALAIRE DES FEMMES POUR RESPECTER LA LOI DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
- PARTIR PLUS TÔT AVEC LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ
- UNE HAUSSE DES SALAIRES
- AUCUNE PENSION EN DESSOUS DU SMIC : UNE RETRAITE POUR VIVRE, PAS SURVIVRE
- PLUS DE COTISANTS PAR LA BAISSÉ DU CHÔMAGE



---

**DECLARATION DE LA  
COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE  
DU 19 FEVRIER 2020**

---

La Commission exécutive de la confédération FO, réunie le 19 février, réaffirme son opposition entière au projet de système universel de retraites porté par le gouvernement et aujourd'hui débattu à l'Assemblée nationale.

Elle constate que près de trois années de dites concertations et débats citoyens n'ont en rien fait dévier le gouvernement d'une position qui apparaît dogmatique, tant les affirmations générales, jamais démontrées ou traduites concrètement, l'ont emporté jusqu'alors.

FO ne peut que déplorer que le gouvernement ait à nouveau présenté de façon faussée les éléments de son projet devant les députés à l'ouverture des débats lundi 17 février.

Ainsi, soumettre l'obtention d'une retraite minimum à 1000 € à une carrière complète, fixée à 43 ans d'activité au SMIC, n'améliorera pas la situation de la majorité des salariés ne bénéficiant pas d'un emploi à temps plein tout au long de leur vie active ! Sans compter que les 85 % du SMIC de minimum de pension figurent déjà dans la loi depuis 2003, auraient dû être atteints dès 2008, et que ce gouvernement a, lui-même, décidé d'autorité de sous indexer les pensions de base par rapport à l'inflation en 2019 et partiellement en 2020.

FO réaffirme sa détermination à préserver le système de retraite actuel, dont le Conseil d'Etat a souligné les avancées auxquelles il a conduit et rappelé qu'il constituait une composante majeure du contrat social. C'est en ce sens que FO a déposé des revendications précises concernant l'emploi dont l'emploi des seniors, l'entrée dans l'emploi des jeunes, les bas salaires et l'égalité femmes-hommes.

Sur ces questions comme sur la pénibilité, FO constate peu ou pas d'évolutions de la part du gouvernement qui soumet systématiquement toute mesure à la non-augmentation du coût du travail, négation même de la liberté de négociation.

Concernant l'équilibre des systèmes de retraites, FO conteste la dramatisation voulue par le gouvernement, rappelant que les projections du COR mettent l'accent sur une insuffisance de recettes dues aux politiques budgétaires de rigueur dans la Fonction publique.

FO réaffirme qu'elle s'oppose à ce que soient détournés les moyens d'autres dispositifs sociaux (Accidents du travail et maladies professionnelles, Logement, Assurance chômage...), ou des réserves constituées des retraites complémentaires, ou au final au recul de l'âge de départ en retraite.

# ////////// **FO** // **Secrétariat général** //////////

Pour ce qui concerne ladite gouvernance, FO a dénoncé dès l'origine l'étatisation en marche conduisant à mettre en cause la liberté de négocier la part du salaire différé – la cotisation sociale – consacrée aux retraites. FO entend en conséquence en appeler solennellement à la défense du paritarisme, de la pratique contractuelle et conventionnelle et s'adressera en ce sens au patronat et confédérations syndicales parties prenantes du paritarisme.

C'est pourquoi, FO n'est pas dupe de l'opération menée dans le cadre de ladite conférence de financement qui, dans de telles conditions, ne peut conduire qu'à une impasse dans laquelle elle ne se laissera pas enfermer. La Commission exécutive donne mandat en conséquence au Bureau confédéral pour décider d'en sortir le moment opportun.

FO réaffirme sa détermination à maintenir la mobilisation, engagée par la grève le 5 décembre, contre le projet de système universel de retraite par points pour en obtenir l'abandon.

////////////////////////////////////



## Tant qu'il le faudra

Les Organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF soulignent la détermination affichée encore ce 20 février, par les manifestants et manifestantes dans tout le pays, après plus de deux mois et demi de mobilisation continue malgré les entraves au droit de manifester et aux libertés syndicales.

Le projet de système par points représente un recul pour les droits à la retraite de toutes les générations et particulièrement des jeunes. Le refus de ce projet est là et ancré parmi les salarié.es du privé comme du public.

Le gouvernement et sa majorité doivent se rendre à l'évidence. Les formules générales et les slogans, très souvent mensongers, ne trompent personne. Les critiques et les oppositions se multiplient. Si l'exécutif est poussé dans ses retranchements, pour autant, les OS n'accepteront pas un passage en force au parlement.

Le gouvernement s'obstine alors qu'il est incapable de fournir une évaluation sincère sur l'impact financier et de lever les incertitudes sur le montant des pensions et l'âge de départ à la retraite. Ce qu'a souligné sévèrement le Conseil d'Etat.

Le gouvernement refuse d'aborder la question du partage des richesses pour financer les retraites et se place dans une logique de croissance infinie.

D'autre part, les débats à l'assemblée confirment que l'âge d'équilibre, clé de voute de leur système, conduira à imposer un départ à 65 ans et au-delà.

Les travailleuses et les travailleurs ne baisseront pas les bras aussi longtemps que le gouvernement ne retirera pas son projet.

Parce qu'elles contestent le cadrage gouvernemental imposé pour la conférence de l'équilibre et du financement, les organisations tiendront leur propre conférence sur le système de retraite. Lors de cet événement, des experts et des économistes interviendront pour un vrai débat contradictoire sans lettre de cadrage ! Cette initiative sera déclinée sur tout le territoire.

Les Organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF dénoncent toutes les inégalités subies par les femmes aggravées par le projet de réforme des retraites. Elles appellent à s'inscrire et organiser des actions et manifestations pour l'égalité tout au long de la vie entre les femmes et les hommes lors de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars et autour de cette date.

Les Organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF appellent à poursuivre les actions sans relâche, sous toutes les formes décidées localement. Elles préparent, dans ce cadre, une grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays mardi 31 mars pour faire échec à ce projet de loi.

Les Organisations décident de se revoir très prochainement.

Paris, le 20 février 2020



# Circulaire confédérale

Secrétariat général

Secteur de l'Organisation, des Outre-Mer et des Affaires juridiques

Numéro 47-2020

Réf. : YV/FS

Paris, le 21 février 2020

---

## Réussir la mobilisation du 31 mars

---

Chères et chers camarades,

Comme vous avez pu le lire hier dans le communiqué de l'intersyndicale, nous avons fixé la prochaine date de grève interprofessionnelle et de manifestations au 31 mars 2020.

La détermination est constante, la mobilisation est bien ancrée et d'une longueur exceptionnelle. Notre objectif – l'abandon du projet de système universel de retraites par points – demeure intact !

Pour tenir ce rythme qui vient s'ajouter au travail syndical dans les entreprises et les administrations, nous avons souhaité laisser du temps afin de préparer au mieux cette mobilisation comme nous avons préparé le 5 décembre.

Nous serons à mi-parcours du processus prévu d'examen parlementaire.

Les travaux à l'Assemblée nationale étaient prévus pour durer du 17 février au 1<sup>er</sup> mars, et face à l'abondance d'amendements, ils ont été prolongés jusqu'au 8 mars, veille de la pause en raison des élections municipales (premier tour 15 mars). Il semble que ne soit pas exclue la possibilité d'une prolongation après le second tour des élections (22 mars) dans la mesure où le gouvernement voudrait éviter un 49.3.

En tout état de cause, le débat parlementaire viendrait ensuite au Sénat (courant ou fin avril).

La date du 31 mars est donc opportune dans tous les cas de figure (vote régulier ou 49.3 à l'Assemblée nationale).

Nous avons ainsi concentré l'expression de l'intersyndicale, là où diverses autres propositions étaient faites (journée contre les discriminations syndicales, manifestations sur le climat).

Nous considérons en effet indispensable de maintenir la mobilisation tout au long de la période à venir – avec le 31 mars en perspective – en continuant d'informer, de réunir à chaque fois que possible les assemblées syndicales et de personnels, et de mettre en œuvre les actions que vous pourriez décider localement.

Amitiés syndicalistes,

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire confédéral

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

↳ Copie



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

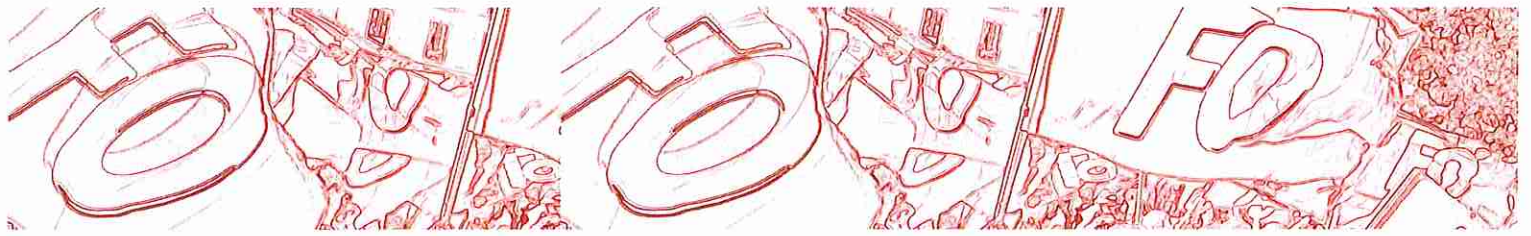
### **Pour un échange citoyen autour de la réforme des retraites**

Après trois mois de mobilisation historique et face à l'impossibilité des députés vendéens d'être présents le 3 mars à un débat contradictoire organisé par l'intersyndicale départementale CGT – FO – FSU – Solidaires – Gilets Jaunes de Vendée, celle-ci le transforme en réunion d'information et d'échange sur la contre-réforme des retraites. Une nouvelle proposition de débat contradictoire leur sera faite avant la fin mars.

L'intersyndicale départementale convie l'ensemble des salariés, des retraités et citoyens à ce moment d'échanges sur des sujets en lien avec cette contre-réforme tels que : l'universalité, l'aspect injuste, la baisse des pensions, les propositions pour garder nos systèmes actuels, les débats à l'Assemblée Nationale...

Nous vous attendons nombreux le mardi 3 mars à 19 heures, salle du stade Henri-Desgrange, rue de Saint-André à La Roche-sur-Yon.

La Roche sur Yon, le 25 février 2020



EN **FO**RCE POUR NOS **RETRAITES**

**31 MARS**

JEUNES, MOINS JEUNES, FEMMES,  
HOMMES, PUBLIC, PRIVÉ

**GRÈVE**  
**INTERPROFESSIONNELLE**

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !**



# Circulaire confédérale

**Secteur des Affaires juridiques et du Droit syndical**

**Numéro 51- 2020**

**Réf. : YV/FS**

Paris, le 28 février 2020

---

**Rencontre avec les Organisations d'avocats :  
Conseil National des Barreaux (CNB) et Syndicat des Avocats de France (SAF)**

---

Chères et chers camarades,

Dans la cadre de la mobilisation contre le projet de loi créant un système universel de retraite par points, nous avons rencontré le SAF (Syndicat des Avocats de France) – sa Présidente Estellia ARAEZ et son Secrétaire général David Van der VLIST – et échangé également avec la Présidente du Conseil National des Barreaux, Christiane FERAL-SCHUHL.

Tant le CNB que le SAF (qui est représenté au sein du CNB à côté d'autres syndicats) représentent des avocats ou avocats collaborateurs de statut profession libérale et non salarié.

Le SAF, fondé en 1973, est classé « à gauche ». Ses premiers présidents étaient communistes et proches de la CGT. Le SAF est affilié à la CNPL (Confédération nationales des professions libérales) et non à l'UNAPL (Union nationale des professions libérales), où l'on trouve d'autres syndicats professionnels d'avocats (Confédération nationale des avocats, Avocats conseil d'entreprises, Fédération nationale des jeunes avocats, ...), elle-même membre de l'U2P.

Le CNB regroupe l'ensemble de la profession sous deux canaux : le collège ordinal (représentant les conseils de l'ordre du barreau de Paris, d'une part, et des barreaux de province, d'autre part) ; le collège général qui permet la représentation notamment des syndicats ou associations professionnels tels que le SAF.

Tant le SAF que le CNB sont aujourd'hui opposés au projet de système universel de retraite, voulant préserver leur propre régime (la Caisse nationale des barreaux français - CNBF) qui est à la fois excédentaire et participe, comme le régime général des salariés, à la solidarité financière de régimes déficitaires démographiquement (exploitants agricoles par exemple).

L'assemblée générale du CNB a ainsi adopté, dès le 6 juillet dernier, une motion exprimant son « opposition à l'inclusion des avocats dans le régime universel de retraite qui remet en cause la solidarité professionnelle au profit des avocats ayant les plus faibles revenus et les garanties au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes » et contestant « la légalité d'une réforme qui viendrait remettre en cause cette solidarité ou spolier la profession d'avocat des réserves constituées par la gestion raisonnée de la CNBF, réalisant ainsi une rupture d'égalité inacceptable ».



# FO // Circulaire confédérale //

Le CNB a ensuite appelé à la manifestation nationale de l'ensemble des professions libérales et à une journée de grève générale des cabinets d'avocats le 16 septembre dernier, manifestation à laquelle le Secrétaire général de FO représentait la confédération aux côtés notamment du SNPNC-FO qui s'était joint à cet appel en défense de leur caisse complémentaire (Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile).

Le 5 décembre, le CNB relayait l'appel à la grève interprofessionnelle par un appel à une « journée justice morte ».

Le CNB a enfin appelé à une grève reconductible à partir du 6 janvier qui a notamment conduit à l'encombrement des tribunaux.

Le 7 février, l'assemblée générale a reconduit le mouvement selon des modalités propres aux différents barreaux de France.

Parallèlement, le CNB a multiplié les dépôts d'amendements (671 amendements concernant les avocats ont été déposés) et les rencontres avec des parlementaires dont le rapporteur général de la loi.

A ce stade cependant, le CNB comme le SAF n'acceptent pas les propositions du gouvernement consistant en l'utilisation des réserves de la CNBF, « fruit de l'épargne de toute la profession, et destinées à garantir le paiement des pensions » ou en l'imposition d'une sur-cotisation aux avocats déclarant plus de 80 000 euros de revenus par an, « c'est dire une discrimination insupportable au préjudice des seuls avocats ».

Aussi, le CNB travaille à la préparation d'un futur recours devant le Conseil constitutionnel qui pourrait être fait à l'issue de la discussion parlementaire.

A l'issue de notre rencontre et notre entretien, nous avons convenu de rester en contact étroit et d'échanger toute information pertinente, que ce soit sur le fond (nous avons fait part en particulier de notre contestation du cadre de la conférence de l'équilibre et du financement, comme de son objectif, ainsi que de nos analyses sur l'enjeu de liberté de négociation et de la liberté contractuelle et de notre initiative en ce sens vis à vis des organisations patronales) ou la mobilisation (avec en perspective notamment le 31 mars).

Nous vous tiendrons informés des suites.

Amitiés syndicalistes.

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire confédéral

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général